



**Flash d'informations municipales 57**

**Juillet 2008**

### **NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION**

Le nouveau Conseil municipal a souhaité renouveler l'ensemble de ses supports de communication. Il s'agit en particulier de faire évoluer la communication « papier » (Flashs et bulletin annuel) ainsi que le site internet. Ce travail que mène la commission communication depuis son installation se révèle être plus long que prévu. Comme il n'est pas question de bâcler par précipitation un dossier qui nous tient à cœur, nous avons décidé de prendre tout le temps qu'il faudra pour mener à bien ce projet afin de garantir le résultat attendu.

Notre objectif est certes d'améliorer les supports mais aussi de fournir une information plus dynamique, plus réactive. Dans cet esprit, nous serons amenés à modifier aussi les périodicités de diffusion en nous orientant vers un dispositif du type suivant :

- le bulletin municipal annuel serait remplacé par trois ou quatre brochures qui rassembleraient tous les dossiers de fond ainsi que les informations importantes non urgentes ; ces brochures vous parviendraient donc tous les trois ou quatre mois
- les flashs actuels seraient conservés mais ne comporteraient que les informations urgentes d'ordre strictement pratique.

**Dans l'attente des nouveaux supports, nous communiquerons en utilisant les « Flashs d'informations municipales » tels que vous les connaissez.**

Par contre, le nouveau site Internet ne devrait pas tarder à être ouvert, en tout cas sous une forme minimaliste que nous ne manquerons pas de faire évoluer dans le temps.

### **CELEBRATION DU 14 JUILLET**

Le Maire et le Conseil Municipal invitent la population à la

#### ***Célébration de la Fête Nationale***

- **10h45** : Rassemblement sur la place
- **11h** : Défilé jusqu'au Monument aux Morts pour le dépôt de la gerbe

A l'issue de la manifestation républicaine officielle nous nous retrouverons dans la cour des anciennes écoles pour :

- l'allocution du Maire
- la remise des récompenses aux enfants du CM2 qui quittent l'école du village
- le traditionnel vin d'honneur.

## PROJET DE DEVIATION

Rappelons que ce projet, particulièrement intéressant pour notre Commune, est inscrit dans le programme pluriannuel 2005-2015 du Conseil Général. Son objectif est de dévier la circulation qui traverse actuellement Villemolaque en favorisant l'utilisation par les automobilistes de la RD37A au détriment de la RD2, et par voie de conséquence d'améliorer les conditions de circulation, de sécurité des usagers notamment dans le centre du village avec plusieurs carrefours dangereux (manque de visibilité, caractéristiques géométriques non adaptées).

Après plusieurs mois d'étude des différentes variantes qui avaient été présentées le 26 juin 2007, le Conseil général a organisé une nouvelle réunion publique de concertation le 16 juin 2008. Le service des routes a présenté l'état de sa réflexion à ce stade des études et il a ouvert le débat sur la base du tracé qui lui paraît le plus pertinent en fonction des contraintes environnementales, administratives ou budgétaires. Comme tous les projets routiers, celui qui nous concerne a fait l'objet de questions et de demandes de précisions qui ont reçu les réponses attendues.

On peut maintenant considérer que globalement, après deux réunions publiques de concertation, le projet est accepté et plutôt bien accueilli dans son principe. Il prendra donc la forme d'une déviation courte à 2 x 1 voie, entre la RD37A à l'Est du village (vers l'entrée de la zone artisanale) et la RD2 à proximité du franchissement de la rivière Passa. L'itinéraire débutera et se terminera par la création de giratoires, et le tracé représentera une longueur de 500 à 800 mètres environ. Le plan qui a été présenté en réunion publique, et qui reste visible en Mairie, se contente de donner une idée du tracé qui sera privilégié. Le projet va maintenant faire l'objet d'une étude plus détaillée qui devra aboutir au tracé définitif le moins impactant pour l'environnement immédiat et pour les personnes directement concernées.

## AMENAGEMENTS DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE

### ➤ Résultats encourageants

En avril 2007, on a comptabilisé 2180 véhicules/jour sur la RD2 (La Place) pour 933 sur la RD37a (La ZA). Les comptages réalisés en avril 2008 font apparaître une inversion totale de la fréquentation de ces deux axes puisque nous sommes passés à un nombre de véhicules/jour de 1092 sur la RD2 et de 2014 sur la RD37a. C'est bien la preuve de l'efficacité des dispositifs mis en place sur la RD2. Nous allons poursuivre les aménagements dans la même logique. A terme, la future déviation de la RD37a derrière le cimetière complètera le dispositif et aspirera définitivement tout le transit qui emprunte l'actuelle RD37a.

### ➤ Nouveaux aménagements provisoires à l'essai sur la RD2

Sur la portion la plus facile à traiter (de la Place à la voie unique du 4 av des Pyrénées), les places de stationnement seront matérialisées à la peinture des deux côtés en alternance afin de briser la perspective rectiligne de la voie de circulation, ce qui aura pour effet de contraindre un peu plus la circulation et surtout de faire ralentir.

### ➤ Poursuite de la réflexion

La portion de la Place à l'autre voie unique au droit du 15 av des Pyrénées se prête plus difficilement à ce genre d'aménagement alterné. Nous poursuivons notre réflexion sur cette section plus compliquée. De même, nous réfléchissons à des solutions pour sécuriser les entrées côté Trouillas et Passa.

### ➤ Aménagements définitifs différés

Du coup, la réalisation en dur des deux petits aménagements ponctuels (voies uniques sur l'avenue des Pyrénées) qui ont fait leur preuve est différée. En effet, nous préférons réaliser l'aménagement définitif (corps de chaussée compris) sur l'ensemble de la zone 30 dès que la réflexion aura abouti à un projet plus global et donc plus pertinent. Les aménagements provisoires seront donc testés plus longtemps, et si l'opération définitive est retardée, elle n'en sera que plus efficace. Merci de bien vouloir patienter, l'enjeu c'est la sécurisation du village.

## COLLECTE DES DECHETS ET OUVERTURE DES DECHETERIES MODIFICATIONS PONCTUELLES

En raison du 14 juillet et du 15 août, il y aura quelques modifications dans les horaires ou les jours de ramassage, ainsi que pour l'ouverture des déchèteries :

### INCIDENCE DU 14 JUILLET POUR LA COLLECTE

- Collecte du bac vert
  - pour la tournée « Village » le MARDI 15 JUILLET à partir de 03h30
  - pour la tournée « Mas » le MERCREDI 16 JUILLET à partir de 04h30.

Il est donc recommandé, exceptionnellement, de sortir le bac vert la veille au soir.

- Pas de changement pour la collecte du bac jaune

### INCIDENCE DU 14 JUILLET POUR LES DECHETERIES

- THUIR et TROUILLAS fermées le LUNDI 14 JUILLET
- THUIR et TROUILLAS ouvertes le MARDI 15 JUILLET et le JEUDI 17 JUILLET toute la journée.

### INCIDENCE DU 15 AOÛT POUR LA COLLECTE

- Pas de changement pour la collecte du bac vert
- Collectes du bac jaune :
  - Pour la tournée « village » le MERCREDI 13 AOÛT à partir de 3h30
  - Pour la tournée « Mas » le JEUDI 14 AOÛT à partir de 04h30.

Il est donc recommandé, exceptionnellement, de sortir le bac jaune la veille au soir.

### INCIDENCE DU 15 AOÛT POUR LES DECHETERIES

- THUIR et TROUILLAS fermées le VENDREDI 15 AOÛT
- THUIR ouverte le MARDI 12 AOÛT toute la journée
- TROUILLAS ouverte le JEUDI 14 AOÛT toute la journée.

## ATTENTION : Contrôle de la qualité du tri sélectif durant tout l'été !!!!!!!

A la suite de plusieurs non-conformités constatées (présence de déchets non recyclables dans les bacs jaunes), le SYDETOM66 a décidé de mener une

### Nouvelle opération de sensibilisation d'envergure

qui, nous l'espérons, portera ses fruits.

C'est ainsi qu'à partir du 15 juillet et durant tout l'été des contrôles de qualité de la collecte sélective seront effectués de manière systématique.

Nous vous rappelons donc brièvement les consignes de tri les plus élémentaires.

### Sont considérés comme NON CONFORMES les bacs jaunes contenant :

- des déchets emballés dans des sacs
- des ordures ménagères
- des déchets souillés et contaminant les autres déchets
- des déchets paramédicaux (seringues et autres déchets piquants ou tranchants)
- des déchets verts
- du verre
- et plus généralement tout déchet non recyclable.

### Rappel :

Les déchets recyclables les plus courants sont le papier, le carton, les briques alimentaires, les flacons et bouteilles plastique, ainsi que les boîtes, cannettes et aérosols en acier ou aluminium.

## REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES ISOLEES OU VULNERABLES

En vue de réactualiser le registre nominatif des personnes âgées, handicapées ou vulnérables de la Commune, nous invitons les personnes concernées qui ne se seraient pas encore signalées en Mairie de bien vouloir se faire identifier auprès du secrétariat (Tél. 04-68-21-70-72). Rappelons que ce recensement à titre préventif permettra, en cas de risques collectifs exceptionnels et plus particulièrement ceux liés à une éventuelle canicule, l'intervention rapide des services sociaux et sanitaires. Précisons que l'inscription sur le registre ne peut se faire qu'avec l'accord de la personne concernée et que la Mairie doit assurer la confidentialité des informations y figurant. Seul le Préfet pourra être destinataire du registre dans le cadre d'un plan d'alerte.

**Contacts en cas d'urgence :** - votre médecin ou les services de secours (composer le 15)

- la Mairie : 04-68-21-70-72

- un élu :

- PERALBA Jean-Claude : 04-68-21-74-17

- ROCA Serge : 04-68-21-86-82

- PICAMAL : 04-68-21-69-19

- FLACHAIRE Ghislaine : 06-22-45-42-40

- DRUILHE Christine : 04-68-21-82-11

- LELAURAIN Annie : 04-68-37-51-76

Nous nous permettons de rappeler quelques précautions élémentaires à suivre en cas de fortes chaleurs :

- penser à s'hydrater (1,5 l d'eau minimum par jour)
- disposer d'un vaporisateur ou d'un brumisateur
- se doucher régulièrement
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes et se vêtir légèrement
- aérer et ventiler le logement (pendant les heures les moins chaudes)

## CONCILIEUR DE JUSTICE

Nous vous informons qu'un nouveau conciliateur de justice pour le canton de THUIR a été nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel de Montpellier. Il s'agit de **Monsieur Michel PLANES**.

Rappelons qu'un conciliateur de justice est un collaborateur qualifié bénévole du Ministère de la Justice qui est chargé de rechercher une solution amiable et équitable à divers litiges civils entre propriétaires et locataires, entre voisins, en matière de consommation, ou en matière de discrimination de toute sorte,

.....

Il est tenu à l'obligation de réserve et au secret, ses services sont gratuits, et il est à la disposition de tous les habitants du canton.

Vous pouvez le contacter au 04-68-34-92-37.

## MANIFESTATION

Pour la troisième année consécutive, la manifestation

### « Des villages et des Hommes »

se déroulera du 15 au 19 juillet 2008 à Thuir, Place de la République. Les 21 communes de la Communauté des Aspres présenteront les richesses du territoire. Viticulteurs, producteurs, artistes exposeront leur talent.

**Inauguration le 15 juillet 2008 à 19h**